

Février 2015

Une maladie qui s'achète

La Chlamydieose apparaît généralement suite à l'introduction d'un animal porteur latent.

N'introduisez que des animaux provenant de cheptels dont vous savez qu'ils n'ont pas de maladies abortives.



Source : GDMA36

Avortements Bovins - Sérologie positive en Chlamydieose

CHLAMYDIOSE - LA MALADIE

LA BACTERIE

Les bactéries du genre *Chlamydia* regroupent 9 espèces. Chez les bovins, on considère que les troubles de la reproduction sont principalement attribuables à l'espèce *Chlamydia abortus*. Mais 2 autres espèces, *Chlamydia pecorum* et *Chlamydia psittacii*, peuvent aussi être impliquées occasionnellement. *C. pecorum* est souvent portée dans les intestins des ruminants sans causer de symptômes.

La Chlamydieose atteint aussi les ovins et les caprins.

Y-a-t-il un risque pour ma santé ?

Le risque de transmission à l'homme est faible. Néanmoins les chlamydies, notamment transmises par les oiseaux, peuvent provoquer des pneumonies et éventuellement des avortements chez les femmes enceintes.

LES SYMPTOMES

Chez les bovins, les signes cliniques d'appel ne sont pas spécifiques : **réentions placentaires et métrites, avortements, mises bas prématurées de produits chétifs, infertilité, orchites chez le taureau, pathologies respiratoires voire mammites subcliniques** chez la vache.

Chez les veaux, des troubles de type pneumonie, arthrite ou conjonctivite sont également rapportés.

La Chlamydieose est une cause importante d'avortements infectieux en série chez les bovins.



Source : www.exopol.com

Comment les vaches se contaminent-elles ?

Les sources d'infection sont principalement les **déjections** mais aussi les **fœtus, les annexes fœtales, les sécrétions utérines ou vaginales et le lait de femelles infectées**.

Les vaches n'excrètent pas toujours une quantité élevée de bactéries et **l'excrétion devient rapidement intermittente après un avortement**.

La bactérie est résistante dans le milieu extérieur : les locaux sont des sources de contamination. La présence de moutons signalée dans plusieurs cas de chlamydieose abortive chez les bovins suggère leur possible implication.

La contamination se fait principalement par **voie digestive** et, à un moindre degré, par **voie respiratoire ou vénérienne**.

La réceptivité dépend du stade physiologique : elle serait plus importante pendant le dernier tiers de la gestation. Rarement, la contamination d'une femelle non gestante peut entraîner l'avortement lors de gestations ultérieures.

Il est exceptionnel qu'une femelle avorte deux fois de Chlamydieose. Par contre, toute femelle infectée est susceptible d'excréter des bactéries à chacune de ses mises bas suivantes et donc de contaminer d'autres femelles.

MA VACHE AVORTEE EST SEROPOSITIVE EN CHLAMYDIOSE

Qu'est ce que cela signifie? Suspicion de Chlamydie !

Une sérologie positive (présence d'anticorps dans le sang) marque le passage de Chlamydia mais ne permet pas d'assurer avec certitude que l'avortement est dû à Chlamydia : la chlamydia a très bien pu circuler avant l'avortement, et l'avortement est dû à un autre pathogène.

Comment confirmer la suspicion d'infection par C. abortus ?

Je réalise un sondage sérologique sur au moins 6

vaches à problème de reproduction du même lot que la vache ayant avorté. Si au moins 4 animaux sont positifs sur 6, on peut considérer que l'imputabilité de *C. abortus* dans la série d'avortements est probable.

Une séroconversion peut également être mise en évidence : des animaux négatifs lors d'une première prise de sang se positivent après une seconde prise de sang dans les 10 jours suivants. Mais cela nécessite de réaliser 2 séries de prélèvements sanguins à 10-15 jours d'intervalle.

MAIS le seul diagnostic de certitude repose sur un résultat positif en PCR ! A réaliser sur les avortements suivants.

Privilégiez la PCR

Ce test est plus coûteux et le prélèvement doit être réalisé le plus tôt possible après l'avortement. L'analyse peut se faire sur différents supports : **écouvillon, placenta ou avorton** (liquide stomacal). L'avortement est attribuable à la chlamydie lorsque la PCR est POSITIVE



Prélèvement de liquide stomacal sur un avorton.

Source: SNGTV

Que faire en cas de Chlamydie avérée ?

Mesures sanitaires

Séparez les bovins des ovins !! Assurez une bonne hygiène de la mise-bas (séparez si possible les femelles à la mise-bas, isolez les femelles avortées pendant 15 jours) Assurez une bonne hygiène des locaux et des animaux.

Antibiotiques

Le recours aux antibiotiques (tétracyclines) sur les vaches avortées ou les autres reproductrices du lot ne semble pas justifié.

Vaccin : quel vaccin, qui vacciner, quand ?

Un vaccin vivant atténué (CEVAC Chlamydia® ou OVILIS Chlamydia®) est efficace sur les ovins pendant 3 saisons de reproduction et dispose d'une AMM* dans cette espèce. Ils sont aussi utilisables chez les bovins hors AMM* (efficacité vérifiée).

Ces vaccins ne protègent que les animaux indemnes (non infectés avant vaccination).

La vaccination concerne le pré troupeau (les génisses voire les veaux) s'il est séronégatif : à vérifier par sondage sérologique chez les génisses avant la mise à la reproduction.

Le protocole vaccinal recommandé est d'une seule injection (4ml chez les bovins **4 semaines avant mise à la reproduction**) avec rappel tous les 2 à 3 ans. La vaccination des femelles gestantes est déconseillée.



Image for illustration only

Attention : ces vaccins doivent être utilisés dans les 2 heures après reconstitution



Votre GDS vous accompagne : conseil et aides financières, en collaboration avec votre vétérinaire

Votre GDS peut vous aider techniquement avec votre vétérinaire traitant:

- ♦ Si vous avez un doute, pour savoir si vos avortements sont dus à la Chlamydie
- ♦ Si vous avez une circulation avérée, pour vous aider à maîtriser la maladie

Et financièrement : prise en charge selon les modalités de chaque GDS

* AMM : Autorisation de Mise sur le Marché